

**PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 26 juin 2025 et affichée le 26 juin 2025.

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Hélène BAIETTI, M. Emmanuel CARERI, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, M. Bernard PREVOT, Mme Jocelyne RATEL, Mme Antonia RIZZA, M. Jean-Pierre VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Colette NEGRI à Mme Mireille DARTHOIS

Mme Christine THILL à M. Emmanuel CARERI

M. Dominique LAURENT à M. Bernard PREVOT

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS

M. Damien DAL MAGRO

M. Pierre GUYON

Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI

Secrétaire de Séance : M. Denis KOULMANN

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des nouvelles agentes de la commune d'Ennery
- Recensement de la population 2026 : désignation d'un coordonnateur communal
- Tirage au sort du jury criminel pour l'année 2026
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

Police Municipale : Madame le Maire présente Floriane Ritter, ancienne gendarme, recrutée afin de former un binôme avec Claire Kubitz. Toutes deux ASVP, elles passent le concours et intégreront la filière police municipale.

Services administratifs : Madame le Maire présente Christine Feltin qui intègre les effectifs de la mairie par voie de mutation et reprendra le poste de Chargée de Finances du fait du départ de Sandrine Wojciechowski.

2025-26 RECENSEMENT 2026 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'en 2026, le recensement des habitants de la commune d'Ennery sera réalisé du 15 janvier au 14 février. Ce recensement est important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements. Comme lors du dernier recensement, chaque personne recensée peut répondre sur un questionnaire papier ou sur internet.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de désigner un agent coordonnateur pour le recensement de la population pour l'année 2026 ;

Sur le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement parmi les élus locaux (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal), dont la mission est d'aider et de contrôler les agents recenseurs dans leur mission en collaboration avec l'INSEE
- autorise Mme le Maire à signer l'arrêté de nomination et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2025-27 TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL 2026

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2026, il doit être tiré au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms égal au triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

En application de l'arrêté préfectoral n°2025/DCL/4/110 du 13 mars 2025, le nombre de jurés pour la commune d'Ennery est fixé à 2.

Vu l'article 261 du code de procédure pénale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025/DCL/4/110 du 13 mars 2025 fixant la répartition des jurés en vue de la formation du jury criminel pour l'année 2026,

Il est procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire communale pour l'année 2026 du Jury Criminel

BONAFE Nathalie

LAMIE Elisa

SCHER Laetitia

ALAMY Faouzi

PIERNE Béatrice

MONTAGNESE Jennifer

▪ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

➤ **2025-58**

Signature du marché public avec IDEX pour l'acquisition d'une chaudière murale à la bibliothèque. Le montant s'élève à 3 040.92 € HT.

➤ **2025-59**

Signature du marché public avec l'entreprise ELECTROCOEUR pour l'acquisition d'un défibrillateur pour la police municipale. Le montant s'élève à 1 450.00 € HT

➤ **2025-60**

Signature du marché de l'avenant n°1 avec ELECTRO COEUR pour la maintenance du défibrillateur de la Police municipale. Un forfait annuel de 360 € HT sur une période de 5 ans sera facturé.

➤ **2025-61**

Signature du marché avec Jean LEFEBVRE pour la réfection du parvis de la maison médicale. Le montant s'élève à 29 555.30 € HT.

➤ **DROIT DE PREEMPTION PAR DELEGATION DE POUVOIR**

En application de l'art L 2122-22 15° du CGCT,

Par délibération n°2020-08, le Conseil Municipal a délégué à Mme le Maire les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Droit de Préemption de la commune n'a pas été exercé lors de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

- **DIVERS :**

- **Prise en charge de l'augmentation de la carte de bus par la commune d'Ennery :**

L'augmentation de la carte de bus pour les collégiens et lycéens, qui passe de 94 € à 105 €, est prise en charge par la commune dans le cadre des remboursements aux familles : le Conseil Municipal approuve cette prise en charge

- **Mise en place du Plan Canicule à Ennery**

Lundi 30 juin, le plan canicule est lancé par la Mairie d'Ennery

Distribution de brumisateurs, bouteilles d'eau et rencontre avec les personnes vulnérables sont réalisées par la Police Municipale et les agents saisonniers des services techniques

- **Fête Patronale**

La Fête patronale démarre le 12 juin à 17h30 au complexe Omnisports

Le Feu d'artifice se déroule à Flévy le 13 juillet au soir

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal des échanges permanents qu'elle a avec la Préfecture, la Gendarmerie, la Communauté de Communes Rives de Moselle, le SM3A, du fait de la présence des Gens du Voyage, Pôle Eurotransit.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 20h

Le Maire
Ghislaine MELON